L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 9 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Des ouvriers en cigares, au No 359 1/2 de la rue Dryades, près Erato. 6 janv—3f

PEERLESS DYES Les meilleurs. Cent Descriptions.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE 6e Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 11me jour de décembre 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les délais suivants, à Amelia Mull vs Fidel Aragon (son mari—No 25,461 : Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E : Sur ce rapport de P. C. Lasale et Thos S Collins, avocats pour la plaignante, et en produisant témoin la plaignante elle-même, qui a fait droit à l'aide demandé, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 6 décembre 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il a été jugement en faveur de la plaignante Amelia Mull et contre le défendant Fidel Aragon son mari, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de leur état et acquêts existant entre eux, déclarant la somme de Deux Cents Dollars comme propriété paraphernal et laissant à celle-là le contrôle de sa propriété permanente et le droit de la vendre sans autorité. Les frais devant être payés par la plaignante.

Jugement rendu le 11 décembre 1888.

(Signé) FRED D. KING, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé mon seing et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de janvier, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

H. MOLAISON, Député-Greffier.

4 janv—4,9,12,14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary Weyser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,924—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 janv—8 12 17.

Succession de Mme M. E. Feinbaix, femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,914—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8janv—8 12 17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Bruns & Son etc. vs. John Bruns et al—No 25,900—Ordre de Cour—Que la cession des biens de John Bruns, individuellement et comme membre de la dite raison sociale, soit acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank T. Howard, Maire, à ses bureaux, le MARDI, 15me jour de janvier 1889, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et que dans l'intervalle toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendus. et que W. O. Hart, avocat, soit nommé pour représenter les dits pétitionnaires.

Nouvelle Orléans, 4 décembre 1888.

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier

6 déc—8 an 9 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent, M. Normandin, Juge—No 25,301—Section de W. Handin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant le bien fondé de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait alignement en faveur de la plaignante Mme Emma Hayle, née le défendant, William D. Hayle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriété, et tous les frais à la charge du défendant. (Signé) A. LESSEPS,

29déc—29 janv 15 fév 15 Député-Greffier.

Joseph E. Combe vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,137—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Pierre Lanaux, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds remis conformément à la loi.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

6janv—6,11,15

Succession de Mme M. E. Feinbaix, femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,914—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

6janv—8 9 13.

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de Philip P. Greenwood, en absentia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,716—Division A—Attendu que Mme Aline L. Hardy Greenwood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle dans la succession de Philip P. Greenwood, an absent, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le premier ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8janv—8.12.17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Bruns & Son etc. vs. John Bruns et al—No 25,900—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Horace J. Andrus, insolvable, soit et est par la présente acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank T. Howard, Maire, à ses bureaux, le MARDI, 15me jour de janvier 1889, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et que dans l'intervalle toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendus. et que W. O. Hart, avocat, soit nommé pour représenter les dits pétitionnaires.

Nouvelle Orléans, 4 décembre 1888.

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier

6 déc—8 an 9 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent, M. Normandin, Juge—No 25,301—Section de W. Handin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant le bien fondé de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait alignement en faveur de la plaignante Mme Emma Hayle, née le défendant, William D. Hayle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriété, et tous les frais à la charge du défendant. (Signé) A. LESSEPS,

29déc—29 janv 15 fév 15 Député-Greffier.

Succession de Mme M. E. Feinbaix, femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,914—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4janv—4 9 13

Timothy O'Leary vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,044—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

3janv—8 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ecrou de 25,790—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Horace J. Andrus, insolvable, soit et est par la présente acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank T. Howard, Maire, à ses bureaux, le MARDI, 15me jour de janvier 1889, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et que dans l'intervalle toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendus. et que W. O. Hart, avocat, soit nommé pour représenter les dits pétitionnaires.

Nouvelle Orléans, 4 décembre 1888.

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier

3janv—8f an 15 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent, M. Normandin, Juge—No 25,301—Section de W. Handin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant le bien fondé de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait alignement en faveur de la plaignante Mme Emma Hayle, née le défendant, William D. Hayle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriété, et tous les frais à la charge du défendant. (Signé) A. LESSEPS,

29déc—29 janv 15 fév 15 Député-Greffier.

Succession de Mme M. E. Feinbaix, femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,914—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4janv—4,9,13

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES DE VILLE.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les contribuables en défaut—

Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11heures de matin, SAMEDI, le 26ème jour de janvier, A. D. 1889, maintenant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans dans le but d'asseoir la perception des taxes annoncées de 1879 à 1887, inclusivement, y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement des dites années, et les propriétés foncières assujetties à chacune des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

AUBERT, J. B.—
3. Pour taxes de ville des années 1880, $22 70; 1881, $32 11; 1882, $57 15; 1883, 88 88; 1884, 88; 1885, 111 76; 1886, 88 88, 1887, 88 88.
Montant à.....$763 67
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 7 dans l'îlet No. 104, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et St Philippe, mesurant 33 pieds de face à la rue Bourgogne sur 108 pieds de profondeur.

ALVA, VVE FELIX M—
1 Pour taxes de ville des années 1880, $16 39; 1881, 16 06; 1882, 28 58; 1883, 18 18; 1884, 18; 1885, 22 86; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à.....$156 25.
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'îlet No. 330, borné par les rues Franklin, Liberté, Poydras et Lafayette, mesurant 34 pieds de face à la rue Franklin sur 95 pieds de profondeur.

AUVRAY, J. E. & CO—
6. Pour taxes de ville de l'année 1880.
Montant à.....$91 05
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme "Batture," dans l'îlet No. 21 A borné par les rues Water, E. aux, Pilié et Thalie, mesurant 319 pieds 6 pouces sur la batture.

ANFOUX, DE O.
8. Pour taxes de ville des années 1880, $21 85; 1881, 21 40; 1882, 38 06; 1883, 24; 1884, 24; 1885, 30 49; 1886, 24 24; 1887, 24 24.
Montant à.....$204 30
Neuf lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 19 à 25, dans l'îlet 704, borné par les rues Baudin, Génois, Dauphine et Burgundy